



# CODE DE CONDUITE FEI

## POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

### **1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement.**

#### **a) Bonne gestion du cheval**

Les écuries, la nourriture et l'entraînement sont compatibles avec la bonne gestion du cheval et ne compromettent pas son bien-être. Aucune pratique pouvant causer une souffrance mentale ou physique, que ce soit pendant les compétitions ou en dehors de celles-ci, ne sera tolérée.

#### **b) Méthodes d'entraînement**

Les chevaux suivent un entraînement qui correspond à leurs capacités physiques et au niveau de maturité de la discipline respective. Ils ne seront pas soumis à des méthodes d'entraînement abusives ou susceptibles de causer de la peur ou auxquelles ils n'auront pas été préparés de manière adéquate.

#### **c) Ferrage et sellerie**

Le soin des pieds et le ferrage doivent respecter des normes de qualité élevées. La selle doit être dessinée et ajustée de manière à éviter tout risque de douleur et de blessure.

#### **d) Transport**

Pendant le transport, les chevaux doivent être entièrement protégés de toute blessure et autre atteinte à leur santé. Les véhicules seront sûrs, bien ventilés, maintenus selon des normes de qualité élevées, désinfectés régulièrement et conduits par un personnel compétent. Des personnes compétentes doivent toujours être disponibles pour s'occuper des chevaux.

#### **e) Transit**

Tous les voyages doivent être planifiés avec soin. Les chevaux se verront accorder des périodes de repos régulières, avec accès à la nourriture et à l'eau conformément aux directives en cours de la FEI.

### **2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé.**

#### **a) Forme et compétence**

La participation aux concours est restreinte aux chevaux qui sont en bonne forme physique et aux concurrents dont la compétence a été prouvée.

**b) *État de santé***

Tout cheval montrant des signes de maladie, de claudication ou autre malaise important ou condition clinique préexistante ne sera pas autorisé à concourir ou à continuer de concourir si cela doit compromettre son bien-être. En cas de doute, il sera fait appel à un conseil vétérinaire.

**c) *Doping et Médication***

Les abus de doping et de médication représentent un grave problème pour le bien-être des chevaux et ne seront pas tolérés. Après tout traitement vétérinaire, il faut accorder au cheval le temps nécessaire à sa complète guérison avant de le faire concourir.

**d) *Procédures chirurgicales***

Toute procédure chirurgicale pouvant menacer le bien-être d'un cheval de compétition ou la sécurité des autres chevaux et/ou concurrents ne sera pas autorisée.

**e) *Juments gestantes/ayant mis bas récemment***

Les juments à partir de leur quatrième mois de gestation ou avec un poulain en allaitement ne sont pas autorisées à concourir.

**f) *Mauvais usage des aides***

Les mauvais traitements infligés à un cheval, que ce soit avec des aides naturelles ou artificielles (par ex. cravaches, éperons, etc.) ne seront pas tolérés.

**3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux.**

**a) *Zones de concours***

Les chevaux ne seront entraînés et ne pourront concourir que sur des surfaces adéquates et sûres. Tous les obstacles seront conçus en tenant compte de la sécurité des chevaux.

**b) *Terrains***

Tous les terrains sur lesquels les chevaux marchent, s'entraînent ou concourent doivent être conçus et maintenus de façon à réduire les risques de blessures. Une attention particulière sera accordée à la préparation, la composition et l'entretien des surfaces.

**c) *Températures extrêmes***

Les concours ne doivent pas avoir lieu lors de conditions météorologiques extrêmes pouvant mettre en danger le bien-être ou la sécurité des chevaux. En cas de chaleur ou d'humidité, des mesures seront prises afin de rafraîchir les chevaux rapidement après la compétition.

**d) *Ecuries des concours***

Les écuries sont sûres, hygiéniques, confortables, bien ventilées et suffisamment spacieuses pour le type de cheval et sa disposition physique. Une litière et de la nourriture propres, de bonne qualité et adéquates, de l'eau potable et de l'eau pour la toilette du cheval doivent être disponibles en tout temps.

**e) *Aptitude à voyager***

Une fois le concours terminé, le cheval doit être apte à voyager conformément aux directives de la FEI.

4. **Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.**

**a) *Traitement vétérinaire***

Un expert vétérinaire doit toujours être disponible lors des épreuves. Si un cheval est blessé ou épuisé pendant un concours, l'athlète doit descendre de cheval et le faire examiner par un vétérinaire.

**b) *Centres de soins***

Chaque fois que c'est nécessaire, le cheval doit être pris en charge par une ambulance et transporté vers le centre de soins le plus proche pour examen ultérieur et traitement. Les chevaux blessés bénéficieront de soins complets avant le transport.

**c) *Blessures pendant les concours***

La fréquence des blessures soutenues lors des épreuves doit être surveillée. Les conditions du terrain, la fréquence des concours et les autres facteurs de risque doivent être examinés avec attention afin de trouver des solutions pour réduire les risques de blessures.

**d) *Euthanasie***

Si la gravité de la blessure l'exige, le vétérinaire pourra procéder à l'euthanasie du cheval aussi vite que possible, à des fins humanitaires et dans le seul but d'éviter la souffrance.

**e) *Retraite***

Tous les efforts seront consentis afin d'assurer un traitement juste et humain aux chevaux retirés de la compétition.

5. **La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence pour ce qui a trait aux soins et à la gestion des chevaux de compétition.**